



Mairie d'AUBY
Lancement Extension et Maintenance
Du Système de Vidéo Protection
Décision n° 2024/82/MP

Publié le 10 mai 2024

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits au budget

Considérant le DCE relatif au marché « Extension et Maintenance du Système de Vidéo Protection »;

Considérant que le montant est estimé à :

Lot 1 : extension du système de vidéo protection dont le montant estimé s'élève à 276 666.00 € HT

Lot 2 : maintenance dont le montant estimé s'élève à 180 807.40 € HT

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

Le Maire,

Décide,

Article 1er :

D'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et le montant estimé du marché « Travaux Extension et Maintenance du Système de vidéo protection », Les conditions sont fixées comme prévu dans les documents du marché. Le montant des travaux pour ce marché est estimé à 457 473.40 € HT;

Article 2 :

De choisir la procédure adaptée comme procédure du marché.

Article 3 :

De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national

Article 4 :

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.



AUBY, le 7/5/2024
Christophe CHARLES
Maire